TÉVALÉA IMMOBILIER
GESTION • LOCATION • TRANSACTION

GESTION LOCATIVE

BARÈME MANDAT / LOTS COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

PRESTATIONS	€ HT	€ TTC
HONORAIRES DE GESTION COURANTE (À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE)		
– Honoraires de base - sur la base du total des encaissements mensuels par lot	6,00 %	7,20 %
– Frais fixes de gestion (CRG par trimestre et par immeuble géré)	30,00 €	36,00 €
HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES		
Gestion administrative		
– Honoraires de rédaction bail	1 200,00 €	1 440,00 €
– Honoraires de rédaction renouvellement	1 000,00 €	1 200,00 €
– Honoraires de rédaction d'avenant au bail, notamment révision triennale, de sous-location	500,00 €	600,00 €
Gestion financière		
– Frais de déclaration de TVA (par trimestre)	50,00 €	60,00 €
– Frais pour l'établissement des éléments de déclaration de revenus fonciers - par an et par immeuble	115,00 €	138,00 €
– Traitement et analyse d'une cession de fonds de commerce ou de droit au bail, négociation d'un protocole de résiliation, traitement et analyse d'une fin de bail dérogatoire	À la vacation horaire	
Gestion technique		
– Suivi de travaux hors entretien courant : jusqu'à 1 000 € HT, inclus dans la gestion courante	Inclus	Inclus
– Suivi de travaux de plus de 1 000 € à 3 000 € HT : vacation horaire, minimum 200 € HT par dossier	110 €/h (min. 200 €)	132 €/h (min. 240 €)
– Suivi de travaux supérieurs à 3 000 € HT : 10 % du montant HT des travaux engagés	10,00 %	12,00 %
– États des lieux d'entrée, de sortie ou intermédiaire : 1,75 € HT/m^2 de surface privative, minimum 300 € HT par état des lieux	1,75 €/m^2 (min. 300 €)	2,10 €/m^2 (min. 360 €)
Représentation et procédure		
– Autres prestations occasionnelles (représentation du mandant, gestion des impayés hors GLI, conciliation, obligations réglementaires, etc.)	À la vacation horaire	
– Gestion des sinistres jusqu'à 3 000 € HT : vacation horaire, minimum 200 € HT par dossier	110 €/h (min. 200 €)	132 €/h (min. 240 €)
– Gestion des sinistres supérieurs à 3 000 € HT : 10 % du montant HT des travaux engagés	10,00 %	12,00 %
Tarif horaire des vacations		
– Tarif horaire	110,00 €/h	132,00 €/h
Honoraires de location		
– Honoraires de location : 15 % HT du loyer annuel HT hors charges, à la charge de chacune des parties (Bailleur et Preneur)	30 %	36 %

TÉVALÉA IMMOBILIER

GESTION • LOCATION • TRANSACTION

GESTION LOCATIVE

BARÈME MANDAT / LOCAUX D'HABITATION

PRESTATIONS	€ HT	€ TTC
HONORAIRES DE GESTION COURANTE (À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE)		
– Honoraires de base - sur la base du total des encaissements mensuels par lot	6,00 %	7,20 %
– Frais fixes de gestion (CRG par trimestre et par immeuble géré)	30,00 €	36,00 €
HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES		
Gestion administrative		
– Honoraires de rédaction bail, avenant à la charge de la partie qui en fait la demande	200,00 €	240,00 €
Gestion financière		
– Frais de déclaration de TVA (par trimestre)	50,00 €	60,00 €
– Frais pour l'établissement des éléments de déclaration de revenus fonciers - par an et par immeuble	115,00 €	138,00 €
Gestion technique		
– Suivi de travaux hors entretien courant : jusqu'à 1 000 € HT, inclus dans la gestion courante	Inclus	Inclus
– Suivi de travaux de plus de 1 000 € à 3 000 € HT : vacation horaire, minimum 200 € HT par dossier	110 €/h (min. 200 €)	132 €/h (min. 240 €)
– Suivi de travaux supérieurs à 3 000 € HT : 10 % du montant HT des travaux engagés	10,00 %	12,00 %
Représentation et procédure		
– Autres prestations occasionnelles (représentation du mandant, gestion des impayés hors GLI, conciliation, obligations réglementaires, etc.)	À la vacation horaire	
– Gestion des sinistres jusqu'à 3 000 € HT : vacation horaire, minimum 200 € HT par dossier	110 €/h (min. 200 €)	132 €/h (min. 240 €)
– Gestion des sinistres supérieurs à 3 000 € HT : 10 % du montant HT des travaux engagés	10,00 %	12,00 %
Tarif horaire des vacations		
– Tarif horaire	110,00 €/h	132,00 €/h
Honoraires de location appartement ou maison – tarif par partie par m2 de surface habitable		
(Champ d'application : locations soumises à la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989)		
– Visite, constitution du dossier et rédaction du bail – zone tendue (Bordeaux)		10,09 €/m²
– Visite, constitution du dossier et rédaction du bail – hors zone tendue		8,07 €/m²
– État des lieux d'entrée		3,03 €/m²
Honoraires de location emplacement stationnement – tarif par partie		
- Location, rédaction du Bail	100,00 €	120,00 €



BARÈME DES HONORAIRES DE TRANSACTION

HABITATION • LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

Honoraires maximums de transaction immobilière, exprimés toutes taxes comprises (TTC).

PRIX DE VENTE DU BIEN	HONORAIRES MAXIMUMS TTC
Jusqu'à 100 000 €	9 %
De 100 000,01 € à 200 000 €	8 %
De 200 000,01 € à 300 000 €	7 %
Au-delà de 300 000 €	6 %

Modalités d'application

Le taux correspondant à la tranche du prix de vente est appliqué à la totalité du prix de vente du bien, sans cumul des tranches.

Les honoraires indiqués sont des plafonds TTC. Les honoraires effectivement convenus peuvent être inférieurs à ces plafonds.

Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur, selon les stipulations du mandat. La partie redevable est indiquée dans les annonces conformément à la réglementation.